



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

07 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE UD92 du 07 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Page
DIRECCTE UD92 N° 2020-243	30.07.2020	Arrêté portant agrément de l'accord de l'UES Allianz France en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	3
DIRECCTE UD92 N° 2020-244	30.07.2020	Arrêté portant agrément de l'accord de l'entreprise STORENGY SAS en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	4

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD 92 N°243-2020 DU 30 JUILLET 2020 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'UES ALLIANZ France EN FAVEUR DE
L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15,

R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'UES ALLIANZ France déposé le 21 janvier 2020 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 19/06/2020 ;

Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-68 du 06 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n°2020-39 du 09 juillet 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, à Madame Claudine SANFAUTE, Directrice Régionale Ajointe, Responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis émis le 30 juin 2020 par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 10 janvier 2020 entre les partenaires sociaux (CFTC, CFDT, CFE-CGC) et l'UES ALLIANZ France, Tour Allianz One, 1, cours Michelet, 92 800 PUTEAUX, et enregistré sous le numéro **T09220015903**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Art. 2. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 30 juillet 2020

P/Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration de l'Etat
Dans le département
Par délégation et subdélégation,
P/La Directrice Régionale Adjointe,

Responsable de l'Unité Départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD 92 N°244-2020 DU 30 JUILLET 2020 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE STORENGY SAS EN FAVEUR
DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;
Vu l'accord collectif de l'entreprise STORENGY SAS déposé le 27 mars 2020 ;
Vu la demande d'agrément déposée le 19 juin 2020 ;
Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-68 du 06 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (DIRECCTE) ;
Vu l'arrêté n°2020-39 du 09 juillet 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, à Madame Claudine SANFAUTE, Directrice Régionale Ajointe, Responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu l'avis émis le 30 juin 2020 par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,
Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 24 mars 2020 entre les partenaires sociaux (CFE-CGC, FO) et l'entreprise STORENGY SAS, 12, rue Raoul Nordling, 92270 BOIS-COLOMBES, et enregistré sous le numéro **T09220017232**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Art. 2. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 30 juillet 2020

P/Le Secrétaire Général
Chargé de l'administration de l'Etat
Dans le département
Par délégation et subdélégation,
P/La Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>